



INVITATION À LA
54^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SAMEDI 28 MARS 2020

KKL - KULTUR- UND KONGRESSZENTRUM LUZERN

Ordre du jour

1. Nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'AG 2019
3. Rapports annuels
 - a. Président
 - b. Secrétariat
 - c. Activités
4. Comptes annuels
5. Approbation
 - a. Rapports annuels
 - b. Comptes annuels
 - c. Décharge du comité
6. Budget 2020
 - a. Information sur le budget 2020
 - b. Fixation de la cotisation de membre 2020
7. Propositions
8. Elections
 - a. Comité
 - b. Organe de révision
9. Honorariat
10. Divers
11. Questions, suggestions

Traduction simultanée : une traduction simultanée allemand-français est prévue pour l'AG et les autres manifestations.

Diffusion en direct et enregistrements vidéo : l'AG et toutes les autres manifestations seront diffusées en direct sur Internet et enregistrées. Vous trouverez le lien pour la diffusion en direct sur notre site internet : www.cfch.ch/fr. Les enregistrements vidéo seront publiés quelques jours après l'évènement.

Documents pour l'AG 2020 : les consulter à partir du 27 février 2020 sous

<http://www.cfch.ch/fr/organisation/congresag/gvkongress-2020/> ou les demander au Secrétariat (CFCH, Altenbergstrasse 29, case postale 686, 3000 Berne 8 | info@cfch.ch | tél. 031 313 88 45). Nous les mettons volontiers à votre disposition.

Programme d'exposés : Les deux jours du congrès, des présentations sur différents thèmes spécialisés seront proposées. Il y aura également suffisamment de temps pour l'échange et la discussion.

- Pour figurer dans l'ordre du jour, les propositions doivent être adressées par écrit, dûment développées, au comité, au plus tard 60 jours avant l'assemblée générale. Les propositions concernant les points à l'ordre du jour doivent être adressées par écrit, dûment développées, au comité, au plus tard 10 jours avant l'AG.
- Tous les membres reçoivent une invitation écrite à l'AG 30 jours avant celle-ci. Les membres individuels ont le droit de vote pour la partie statutaire et reçoivent une carte de vote à l'entrée.
- En raison du risque de contagion, les personnes avec une infection à SARM ou à Burkholderia cepacia ne peuvent malheureusement pas participer à l'AG. Nous espérons qu'elles feront usage de notre diffusion en direct. Sur demande, nous mettons à leur disposition le matériel d'information écrit. Merci de votre compréhension.